

Date de la réunion : 11 juillet 2022

Décision de la Commission des alcools du Yukon

DOSSIER N° 22-09

La Commission des alcools du Yukon approuve en principe la demande de 535717 Yukon Inc., faisant affaire sous le nom de Woodcutter's Blanket, d'ajouter à sa licence de fabrication de boissons alcoolisées (bière) existante une terrasse le long de la rue Strickland, à condition que toutes les exigences de la *Loi sur les boissons alcoolisées* et du *Règlement sur les boissons alcoolisées* soient respectées.

Cette décision est fondée sur la demande présentée à la Commission et sur les articles pertinents de la *Loi sur les boissons alcoolisées* et du *Règlement sur les boissons alcoolisées*, et des politiques de la Commission.

Articles de la *Loi sur les boissons alcoolisées* : 23, 24, 25, 26, 30, 34, 37, 61 et 62

Règlement sur les boissons alcoolisées : 3, 4, 5, 9, 10, 11(1), 31, 36.03 et 47(1)

Onglets des politiques sur les boissons alcoolisées : 3, 4, 11-B et 14